

Les Associations :

ERICA Maisons 23160 Crozant

Les Fruits du Terroir Messant 36270 Eguzon

CODEGASS Parchimbaud 23160 St Sébastien

Les amis du château médiéval de Crozant 23160 Crozant

ET M. Vanik Berberian vice-président de l'association des plus beaux villages de France
Malicorne 36190 Gargillesse Dampierre

M. Christophe Rameix, auteur et expert des œuvres de la vallée des peintres

13 rue des Pradelles 23 La Celle Dunoise

à

Monsieur le Préfet de La Creuse

Préfecture de la Creuse

Place Louis Lacrocq

BP 79

23011 GUERET CEDEX

Le 22 janvier 2016

Objet : projet d'éoliennes visibles de la Vallées des Peintres Impressionnistes.

Monsieur le Préfet,

Alors que les pays voisins abandonnent l'éolien terrestre, un nouveau projet de 4 éoliennes est à l'étude sur les communes de La Chapelle-Baloue et Saint-Sébastien. Ces éoliennes, d'une puissance nominale de 2 MW chacune, auront une hauteur de 100 mètres à l'axe du rotor et 150 mètres en sommet de pales **et seront situées à 4km des vallées de la Creuse et de la Sédelle.**

Le projet prévoit l'implantation :

- de deux éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Sébastien entre les hameaux de Vaussujean (gare de Saint-Sébastien) et La Deunière,
- de deux autres éoliennes sur le territoire de la commune de La Chapelle-Baloue entre les hameaux de La Deunière et de Mazerolles.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 juin 2015 au 22 juillet avec pour conséquence, un avis défavorable à l'unanimité des commissaires enquêteurs **qui ont pointé de nombreuses lacunes dans le dossier, et permettent de s'interroger sur la fiabilité de l'entreprise qui porte le projet :**

- création d'une société "coquille vide" au capital de 1000 € pour porter un projet de 11 millions €
- pas de mesures du gisement de vent avec un mât, mais extrapolation à partir des sites voisins.
- interrogations sur le raccordement au réseau.
- imprécisions sur les itinéraires pour le transport des éoliennes
- aucune information n'a été donnée aux propriétaires des terrains sur les éventuels risques pris en fin d'exploitation

Comme l'ont pointé les commissaires, **"cet aspect du dossier montre que IEL s'attache plus à l'obtention d'une autorisation à exploiter qu'à la mise en œuvre effective du projet"**.

De surcroît, ces éoliennes vont être visibles de nombreux sites patrimoniaux dont la Vallée des Peintres Impressionnistes.

Comment peut-on laisser défigurer une vitrine touristique majeure de notre région, dans laquelle de forts investissements sont réalisés ?

Rappelons que le centre d'interprétation sur les peintres impressionnistes dans la Vallée de La Creuse a représenté un budget de plus de 1.500.000 euros, financés notamment avec le soutien d'une souscription publique orchestrée par la Communauté de communes du Pays Dunois via la fondation du patrimoine ! Où est la cohérence ? Que dira-t-on aux donateurs qui ont voulu contribuer à un projet de mise en valeur et qui constateront la dégradation du paysage occasionnée par ce projet ?

Malgré les nombreux avis négatifs, la commission des sites et paysages de la Préfecture a donné un avis favorable juste avant Noël. Il est très regrettable que la réunion ait été avancée d'un mois, et par conséquent, que de nombreux titulaires, opposés à ce projet, n'aient pas pu être présents.

Au regard de ces éléments, nous demandons l'annulation pure et simple de ce projet. L'image de cette vallée ne doit pas être sacrifiée à l'intérêt financier de quelques-uns, et pour une rentabilité qui est loin d'être garantie, comme l'ont mentionné les Commissaires Enquêteurs qui n'ont pu obtenir d'information sur la productivité des 4 éoliennes de la Souterraine.

Nous sollicitons une audience avec vous afin de pouvoir vous exposer plus en détail les graves inconvénients de ce projet.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Signataires pour leur association, les présidents de :

ERICA

Les Fruits du Terroir

CODEGASS

Les amis du château médiéval de Crozant

M. Vanik Berberian

M. Christophe Rameix